

Demande d'Autorisation Assainissement Non Collectif

Adresse de la demande :

Code Postal : ----- **Commune :** -----

Coordonnées du demandeur (pour l'envoi des documents) :

Raison Sociale : ----- SIRET ____ _

Nom, Prénom, Fonction : -----

Adresse : -----



Date de naissance / A compléter impérativement : ____/____/____

Projet :

- ☐ Construction d'une installation d'assainissement non collectif neuve
- ☐ Réhabilitation de l'installation d'assainissement non collectif existante

Contenu du dossier à fournir :

- ☐ Le présent formulaire,
- ☐ Un plan de situation,
- ☐ Un plan de masse comportant le(s) bâtiment(s) à desservir, l'ensemble de la propriété concernée, les limites de propriété, les arbres, l'implantation des futures installations de prétraitement, traitement et évacuation, l'évacuation des eaux pluviales, les ventilations (si elles sont nécessaires), ainsi que les courbes de niveau en cas de pente supérieure à 5%. Ce plan devra être réalisé à l'échelle et permettre de vérifier les distances réglementaire ainsi que les dimensions des installations,
- ☐ Le plan de masse pourra être complété par un autre plan à l'échelle, permettant de localiser les futures installations par rapport à l'emplacement des puits, sources, cours d'eau, mares,... dans un rayon de 35 mètres. Ce plan devra être réalisé à l'échelle et permettre de vérifier les distances réglementaire ainsi que les dimensions des installations,
- ☐ Un profil en long des futures installations lorsque la pente est supérieure à 5%,
- ☐ l'étude de sol et de filière,
- ☐ Une copie des autorisations pour les rejets d'eaux traitées, le cas échéant.

Dossier à transmettre à la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

✉ 1 rue des Petits Champs – 77 820 LE CHATELET EN BRIE
☎ Service eau et assainissement 01.60.66.64.00 - Mail : sea@cbbrc.fr

Caractéristiques de la parcelle et de l'habitation concernées par le projet :

Référence cadastrale : -----

Superficie : ----- m²

Topographie : ☐ terrain plat
☐ terrain avec pente inférieure à 5 %
☐ terrain avec pente supérieure à 5%

Le terrain est-il en zone inondable ? ☐ Oui ☐ Non

☐ Habitation principale ☐ Habitation secondaire

Nombre de chambres : -----

Nombre de pièces principales : -----

Nombre d'occupants : -----

☐ Autre bâtiment

Préciser les activités exercées (*école, centre de vacances, gîte rural, caravaning, hôtel, restaurant, bureau, magasin, local industriel, etc...*) et toutes les informations permettant d'évaluer l'occupation du bâtiment, sa capacité d'accueil et les installations sanitaires raccordées au projet

Caractéristiques du sol :

Etude de sol réalisée : ☐ Oui ☐ Non

Epaisseur des couches	Nature du sol	Perméabilité
0.....à.....cm		
.....à.....cm		
.....à.....cm		
.....à.....cm		

Présence d'eau dans le sol : ☐ Non ☐ Oui Si oui, profondeur -----

Présence de rocher : ☐ Non ☐ Oui Si oui, profondeur -----

Présence de traces de couleur rouille ou noires : ☐ Non ☐ Oui Si oui, profondeur -----

Données environnementales :

Dans un rayon de 35 m par rapport aux limites du terrain, existe-t-il :

- Un puits ? ☐ Oui ☐ Non
- Si oui, ce puits sert-il à la consommation humaine ? ☐ Oui ☐ Non
- Une source ? ☐ Oui ☐ Non
- Si oui, cette source sert-elle à la consommation humaine ? ☐ Oui ☐ Non
- Un cours d'eau ☐ Oui ☐ Non
- Une Mare ☐ Oui ☐ Non

Installation projetée :

1. Prétraitement

- ☐ Fosse Toutes Eaux : m³ ☐ Préfiltre intégré ou séparé :
- ☐ Bac à graisses : litres ☐ Autres ouvrages éventuels :

2. Traitement

☐ Tranchées d'épandage à faible profondeur Longueur totale : m Nombres de tranchées :	☐ Filtre à sable vertical drainé Surface : m ² Longueur..... m Largeur..... m
☐ Lit d'épandage à faible profondeur Surface : m ² Nombre de drains :	☐ Tertre d'infiltration Surface au sommet du tertre : m ² Surface à la base du tertre : m ²
☐ Filtre à sable vertical non drainé Surface : m ² Longueur..... m Largeur..... m	☐ Filière agréée Marque : Modèle : Dimensionnement : Numéro d'agrément :

3. Point de rejet

Si vous avez choisi un des trois procédés de traitement de la colonne de droite, précisez où doit se faire le rejet des eaux usées traitées :



Rappel réglementaire : En sortie de tout dispositif de traitement, les eaux usées traitées doivent être infiltrées si la perméabilité du sol le permet. Le rejet d'eaux usées traitées vers le milieu hydraulique superficiel n'est possible qu'après une étude particulière démontrant qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable et après autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur. Il faut donc veiller à ce que l'étude de sol soit compatible avec le point de rejet demandé.

4. Ventilations

- ☐ Ventilation primaire : assurée par la canalisation de chute des eaux usées, prolongée jusqu'à l'air libre et au dessus des locaux habités.
- ☐ Ventilation secondaire : Assurée par une canalisation de diamètre 100 mm, raccordée en aval de la fosse, montée au faitage de l'habitation et munie d'un extracteur statique ou éolien.

Rejet des eaux pluviales :

Précisez où doit se faire le rejet des eaux pluviales : -----

Diffusion des informations contenues dans le dossier et engagement du demandeur
Entreprise envisagée pour la réalisation des travaux :



*Cet engagement doit être signé en original par le propriétaire (ou le futur propriétaire).
Tout formulaire signé par une entreprise ou un constructeur ne sera pas recevable ;
de même que tout formulaire photocopié.*

☐ J'autorise la Communauté de Commune à communiquer des informations relatives à mon dossier aux personnes suivantes :

M. / Mme ----- société ----- en qualité de-----

M. / Mme ----- société ----- en qualité de-----

☐ Je n'autorise pas la Communauté de Commune à communiquer des informations relatives à mon dossier à des intervenants qui se présenteraient comme concernés par ce dossier.



Je suis informé que la Communauté de Communes peut être amenée à communiquer une copie de ses avis auprès de la Mairie concernée, dans le cadre de l'urbanisme.

Je soussigné(e) ----- m'engage à :

- **Régler le montant de la prestation du contrôle de conception soit 134,60€, conformément à la délibération 2023-090 de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, dès la réception du titre de paiement ;**
- Réaliser l'installation en totalité, conformément à la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été autorisé par la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux ;
- Ne pas faire commencer les travaux par l'entreprise tant que l'autorisation n'a pas été reçue ;
- Informer par écrit la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux de la période à laquelle les travaux sont envisagés, au minimum deux semaines avant leur démarrage ;
- Prendre contact auprès de **VEOLIA au 09.69.36.05.42 afin de procéder au contrôle de bonne exécution avant remblaiement des tranchées** (faute de quoi mon installation pourrait ne pas recevoir le certificat de conformité de fin de travaux) et à régler **le montant de la prestation du contrôle de bonne exécution, soit 216,00€, conformément à la délibération 2023-090 de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, dès la réception du titre de paiement ;**
- Conserver (et transmettre au nouveau propriétaire en cas de vente) les factures des travaux et les factures d'entretien, ainsi que les contrats d'entretien ;
- Tenir à disposition un schéma localisant sur la parcelle l'ensemble des dispositifs constituant l'installation en place ;
- Assurer le bon entretien de ma future installation, dans le respect de la réglementation et des instructions du fabricant ;

A ----- , le -----

Signataire :

Nom : -----

Prénom : -----

Signature et Cachet

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé par le Président de CCBRC sis à 1, rue des Petits Champs 77820 LE CHATELET EN BRIE pour être communiquées dans le cadre de l'instruction de votre dossier aux destinataires suivants : Agences immobilières, Diagnostiqueurs, Notaires, Mairies. Le Président a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.

Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la Communauté de Communes est soumise.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Agences immobilières, Diagnostiqueurs, Notaires, Mairies et trésor public

Les données sont conservées pendant une durée de 5 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement. Les droits à l'effacement, la portabilité et l'opposition ne s'appliquent pas dans ce cas.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante: sea@ccbrc - 1, rue des Petits Champs 77820 LE CHATELET EN BRIE - Tél 01.60.66.64.00.

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits ».

Pour information, voici les références relatives au SPANC : Art. L.2224-7 à L.2224-12 du CGCT ; Art. L.2224-1 du CGCT ; Art. L.2224-1 du CGCT.